



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 28 MAI 2019**

**N° d'ordre de la délibération : 47
N° de feuillet : 1/2**

Date de la convocation : 14 mai 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Le 28 mai 2019 à 10 heures,
les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués, se sont réunis au siège
du Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Mandat spécial pour le congrès de la FNCCR à Nice du 1^{er} au 3 octobre 2019

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Jean-Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU et Claude SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE, Patrice RIVAL et Raymond STRAMARE.

Pouvoir : Monsieur Patrice RIVAL donne pouvoir à Monsieur Pierre IZARD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération du 3 juillet 2014, le comité syndical a donné délégation au bureau pour « prendre toute décision concernant les conditions de défraiement des élus membres et du personnel du Syndicat ».

Conformément à l'article L5211-14 du CGCT, les membres du comité syndical du SDEHG, appelés à représenter le syndicat en dehors du département de la Haute-Garonne, peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de mission, dans le cadre de mandats spéciaux.

Du 1er au 3 octobre 2019, se tiendra le prochain Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à Nice au Centre de congrès Nice Acropolis. Il réunira les représentants des services publics locaux de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, du numérique et de valorisation des déchets : élus et agents des collectivités territoriales, responsables des entreprises et organismes publics des secteurs concernés. Durant les trois jours de Congrès, une cinquantaine de conférences seront organisées, traitant notamment des thèmes de la transition énergétique, la distribution d'énergie, les infrastructures de charges pour véhicules électriques, l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables, etc.

Il est proposé aux membres du Bureau d'accorder un mandat spécial à Messieurs Cyril DESOR et Marc MENGAUD pour participer au Congrès de la FNCCR et y représenter le SDEHG et de délibérer sur la prise en charge des frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 28 MAI 2019
N° d'ordre de la délibération : 47
N° de feuillet : 2/2

Mandat spécial pour le congrès de la FNCCR à Nice du 1^{er} au 3 octobre 2019

Les membres du Bureau, après avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- de prendre en charge les frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés ;
- de prélever les crédits sur le compte 6532.

Résultat du vote :

Pour	11
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	2

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

M. DESOR et M. MENGAUD ne prennent pas part au vote



Le Président


Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le 05 JUIN 2019